



Recommandations sur les liens entre la maîtrise des armes légères et le genre formulées au cours de la formation de 6 a 8 septembre 2021 organisée
à Bamako, République du Mali par
UNREC et SP/CNLPAL :

- 1- **Vulgariser** la loi N°2021-028 du 31 mars 2021 régissant les armes et munitions en République du Mali avec le public et les institutions gouvernementales
- 2- **S'assurer** de l'application de la loi sur les armes à feu pour l'intégration de la dimension genre.
- 3- **Plaidoyer** pour l'adoption de la loi contre les violences basées sur le genre au Mali.
- 4- **Renforcer** la collaboration entre le SP/CNLPAL et le ministère de la Jeunesse du Mali pour une bonne représentativité et participation active des jeunes dans le cadre de la lutte contre la prolifération des ALPC.
- 5- **Renforcer** le mécanisme de communication et de collaboration entre le SP/CNLPAL et les principales parties prenantes gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau communal, local, régional et national.
- 6- **Veiller** à ce que la dimension genre soit pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des activités de la gestion opérationnelle et de control des ALPC.
- 7- **Veiller** à ce que les activités de sensibilisation communautaire telles que les programmes de reconversion des fabricants d'armes artisanales intègrent de dimension genre afin d'être efficaces.
- 8- **Promouvoir** une culture de masculinité positive au sein du SP/CNLPAL, y compris lors de la mise en œuvre de toutes les activités et programmes sur le contrôle des ALPC et la réduction de la violence armée.
- 9- **Augmenter** le nombre de membres du personnel féminin à tous les niveaux au sein de la SP/CNLPAL.
- 10- **Veiller** à ce que le SP/CNLPAL inclue un budget sensible au genre dans la conception de toutes ses activités.
- 11- **Veiller** à l'implication équilibrée des autorités locales et coutumière dans les politiques et programmes de lutte contre la prolifération des ALPC.